

Ce formulaire vous permet de faire une demande d'occupation du domaine public.
Une fois complété, vous pouvez l'adresser à Ville de Saint-Avé - Pôle aménagement urbain, Place de l'Hôtel de Ville
B.P 40020 - 56891 Saint-Avé Cedex ou à urbanisme@saint-ave.bzh.

1^{ère} demande

Renouvellement

LIEU DE L'OCCUPATION :

Adresse :

Code postal :

Ville :

DEMANDEUR (gérant ou exploitant)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

OBJET DE LA DEMANDE

Commerce fixe :

Terrasses ouvertes

Terrasses fermées

Panneaux, portiques, automates

Étalages, présentoirs, rôtissoires, réfrigérateurs

Autres :

Travaux et chantiers :

Échafaudages

Grues

Bennes, dépôt de matériaux

Bureaux de vente immobilière non permanents

Emprises de chantier, zones de vie, palissades, clôtures

Autres :

SURFACE DEMANDÉE

Surface d'occupation du domaine public souhaitée et arrondie au mètre carré supérieur :

Situation de l'occupation du domaine public (plan au verso : trottoir, chaussée, place, etc.) :

Date prévisionnelle de début d'occupation du domaine public : / /

Date prévisionnelle de fin d'occupation du domaine public : / /

AVERTISSEMENT :

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de cession des fonds de commerce.
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
- Elles font l'obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement.
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoi que ce soit.
- Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

